



Pour des trous reboucher on m a prelevé 1500 euros sur ma caution!

Par **gottis**, le **10/01/2008** à **12:42**

Bonjour anciennement locataire durant 14 mois d'une maison louée dans une agence, j'avais percé des trous afin de fixer les éléments de la cuisine étant nue à l'origine, et dans le salon afin de fixer un meuble mural. À mon départ, j'ai fait reboucher les trous par un ami maçon, autant dire que seule la peinture manquait. Deux mois après mon départ, j'ai reçu un courrier me stipulant que la totalité de ma caution s'élevant à 1500 euros avait été utilisée pour réparer les différentes "taches". Après renseignement, j'ai su qu'il avait repeint en fait la totalité des murs y compris ceux qui ne sont pas signalés porteurs de "taches" dans le contrôle des lieux de sortie. Un recours est-il possible ? Merci